

**DOSSIER DE PRESSE**

# Séance plénière du lundi 11 octobre 2021

**Décision modificative n°2  
et Commission  
permanente**



## Sommaire

Ce lundi 11 octobre 2021, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour adopter la décision budgétaire modificative n°2.

- |   |     |
|---|-----|
| ► <b>La décision modificative n°2</b>                             | 3-4 |
| ► <b>Lutte contre la pauvreté, les engagements du Département</b> | 5   |
| ► <b>Revalorisation des services d'aide à domicile</b>            | 6   |

Cette séance plénière a été suivie d'une commission permanente qui a vu l'examen de 265 dossiers, pour un montant de 58 Millions d'euros dont :

- |  |   |
|--|---|
| ► <b>Projets de Développement social</b> | 7 |
|--|---|

## Décision modificative budgétaire n°2

**500 millions**  
D'EUROS DE DROITS DE  
MUTATION

**-10 millions**  
D'EUROS DE RSA EN RAISON  
DE LA BAISSE DU NOMBRE  
D'ALLOCATAIRES

**La décision modificative de fin d'exercice enregistre traditionnellement les dernières évolutions budgétaires de l'année.** Elle se caractérise par des recettes exceptionnelles qui s'ajoutent aux économies de fonctionnement réalisées, permettant de conforter les investissements comme le plan collèges tout en réduisant l'emprunt prévisionnel.

### Des recettes dopées par un marché immobilier particulièrement dynamique

Les droits de mutation avaient été évalués prudemment pour le budget primitif 2021, compte tenu de la crise sanitaire, à 410 millions d'euros. Or dans la continuité d'une année 2020 où le marché de l'immobilier a, contre toute attente, résisté à la crise, le rythme des transactions reste en Gironde très soutenu en 2021 sous l'effet conjugué de deux facteurs :  
► la poursuite de l'arrivée de population extérieure sur notre territoire,  
► et phénomène nouveau, l'attractivité des villes moyennes lié en particulier au développement pérenne du télétravail consécutif à la crise sanitaire.

A la mi-septembre, le volume prévisionnel est évalué à près de 500 millions d'euros.

### Concernant les autres recettes

Suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, le Département a vu la taxe foncière sur les propriétés bâties transférée vers les communes. Comme anticipé, la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée qui est désormais dévolue au Département (363,9 M€ pour 2021) ne compense pas l'évolution constatée des bases foncières, qui aurait porté le montant de recettes de taxe foncière à plus de 373 M€ en 2021.

Il ressort des évolutions de la DM2 une augmentation des recettes de fonctionnement de 101,6 M€, soit 1 783,8 M€ pour l'année.

### Des ajustements de dépenses

L'enveloppe globale dédiée aux dépenses sociales est stable soit 1 028 M€ (+3,7 % par rapport au CA 2020).

Mais il est à noter que, de façon exceptionnelle, l'allocation RSA enregistre au cours de cet exercice un fort fléchissement (appel de fonds de janvier 23,6 M€ et septembre 19,8 M€), reflet de la tendance nationale, sous l'effet conjugué de la baisse du nombre de nouveaux entrants et de l'augmentation des sorties. Selon les statistiques de la Direction de la recherche du ministère des Solidarités et de la Santé, le nombre d'allocataires est quasiment revenu à son niveau d'avant la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid. La question reste de savoir si cette embellie perdurera au regard des prochaines mesures gouvernementales (réforme du chômage, fin des aides de l'Etat aux entreprises, réforme de l'indemnisation des intermittents du spectacle, assouplissement de l'accès aux droits RSA pour les ressortissants européens).

Pour l'année 2021, le montant consacré au RSA est revu à la baisse de 10 M€.

## suite de la Décision modificative budgétaire n°2

De même, l'hébergement des personnes handicapées a été moins sollicité (- 5 M€ soit un montant annuel de 138,7 M€) en raison de la crise sanitaire qui a incité les familles à privilégier une prise en charge au domicile.

**+15 millions**  
**D'EUROS POUR LA  
PROTECTION DE L'ENFANCE,  
LES PERSONNES ÂGÉES ET  
LES AIDES À DOMICILE**

**-73 millions**  
**D'EUROS D'EMPRUNT**

Ces 15 M€ ont été redéployés notamment sur :

► **la politique de l'enfance**, +7 M€ pour l'évolution de l'activité : création de places et prolongation de l'accueil des MNA, déficits des structures, subvention d'équilibre du compte annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF +0,2 M€) ainsi qu'aux aides financières)

► **la politique des personnes âgées**, +3,4 M€ pour l'hébergement (+2 M€ soit un total de 41M€) et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) revalorisée de 1,4 M€ en lien avec une augmentation constatée du niveau de dépendance des personnes âgées prises en charge en EHPAD soit un total de 150,4 M€

► **la revalorisation des rémunérations des aides à domicile**, 3,6 M€ mise en œuvre au 1er octobre 2021

### **Une augmentation pour les investissements**

Les marges de manœuvre dégagées par l'augmentation des droits de mutation, sont directement affectées à la section d'investissement (+29,9 M€ portant le voté annuel à 373M€).

Ces sommes vont notamment permettre d'abonder

► **le plan collèges** au regard de l'avancement physique des opérations de constructions et de réhabilitations, notamment pour Bordeaux Edouard Vaillant, Mérignac Gisèle Halimi, Bordeaux Mayaudon, Bordeaux GINKO, Langon Toulouse Lautrec, Fargues St-Hilaire et Mérignac Beutre ainsi que Mios (+11,6 millions d'euros)

► **des subventions** pour les aides aux communes (+9,3 millions d'euros)

### **Une besoin d'emprunt minoré**

La bonne santé des droits de mutation permet aussi de réduire le programme prévisionnel d'emprunt 2021 de 73 M€, soit 150 millions d'euros contre 223 millions d'euros prévus lors de la précédente étape budgétaire d'avril.

# Le Département engagé contre la pauvreté

**87 %**

DES PERSONNES ORIENTÉES  
DANS UN DÉLAI INFÉRIEUR À  
1 MOIS

**426 362**

PERSONNES RECUES EN  
ACCUEIL INCONDITIONNEL

**-10 millions**

D'EUROS DE RSA EN RAISON  
DE LA BAISSE DU NOMBRE  
D'ALLOCATAIRES

Chef de file de l'action sociale, le Département a cosigné avec l'Etat en juin 2019, une Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), définissant des engagements réciproques sur 3 ans et selon des axes définis, reconduite jusque fin juin 2022. Dans son rapport d'exécution pour l'année 2020, présenté lors de cette plénière, le Département démontre comment il agit et coordonne avec ses partenaires des actions ciblées, pour accompagner vers l'autonomie et l'emploi les plus fragiles.

## Renforcer l'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance

Pour le Département, l'accompagnement des jeunes à leur majorité est essentiel pour garder le lien et leur donner le temps de devenir autonome.

- ▶ le « **Contrat jeune majeur** », accompagnement volontariste du Département, assure un suivi du jeune dans son projet de vie et évite la sortie brutale de l'aide sociale à l'enfance tout en prévenant des situations difficiles.
- ▶ faire participer les enfants, avec la création du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance, composé d'une centaine d'enfants confiés et d'anciens de l'Aide sociale à l'enfance.
- ▶ participer au développement d'une offre de logement stable pour les jeunes majeurs avec une subvention départementale accordée à des Foyers Jeunes Travailleurs.
- ▶ prendre en charge le handicap en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées pour orienter les jeunes vers des structures adaptées

## Améliorer l'insertion des allocataires du Revenu de solidarité active

Au-delà du financement de l'allocation, le Département accompagne les nouveaux bénéficiaires grâce à des actions de médiation, de formation pour l'accès à l'emploi.

- ▶ dynamiser le parcours d'insertion, en proposant un premier accueil pour répondre aux interrogations et aux éventuelles inquiétudes des primo-bénéficiaires et amorcer un projet de parcours.
- ▶ renforcer les coopérations locales en favorisant les mises en relation de proximité entre entreprises et personnes pour un recrutement local
- ▶ aider les personnes rencontrant une problématique de santé par un accompagnement pluridisciplinaire.

## Faciliter l'accès à l'accueil inconditionnel de proximité

Afin d'apporter le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée à toute personne rencontrant des difficultés sociales, le Département déploie depuis plusieurs années des mesures organisationnelles pour garantir un accueil inconditionnel sur l'ensemble du territoire.

## Le Département a financé pour l'année 2020 de nouvelles mesures pour faire face à la crise sanitaire et sociale :

- > aide en faveur de la solidarité alimentaire : 2 058 682 € au titre de la solidarité alimentaire
- > participation à des maraudes mixtes (logement, scolarisation, protection de l'enfance) en lien avec le SAMU social : 111 familles et 183 enfants dont 53% de familles monoparentales rencontrées dans le cadre des maraudes mixtes
- > aide à la relance d'activités des travailleurs indépendants allocataires du RSA : près de 200 personnes

## Revalorisation de la rémunération des aides à domicile

**15 000 000**

EUROS

BUDGET ANNUEL CONSACRÉ  
PAR LE DÉPARTEMENT À LA  
REVALORISATION DES AIDES  
À DOMICILE EN ANNÉE PLEINE

Le Département de la Gironde se mobilise fortement aux côtés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et de leurs salariés. Ce sont eux qui interviennent au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et les aident dans leur quotidien pour qu'elles puissent vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie lorsqu'elles le souhaitent.

### 3000 équivalents temps plein concernés

Lors de cette séance plénière, une délibération vise à revaloriser significativement les rémunérations et favoriser l'évolution des salariés des SAAD, en soutenant le surcoût de l'avenant 43 (février 2020) pour les 43 structures (sur 124) qui appliquent la convention collective nationale de la branche des services et des soins à domicile. Les salariés concernés connaîtront une progression constante et significative de leur rémunération et une meilleure qualification.

Cette mesure concernera l'équivalent de 3000 temps plein et plus de 50% des heures réalisées auprès des personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou d'une prestation de compensation du handicap (PCH).

La conséquence financière pour la collectivité est estimée à plus de 15 millions d'euros sur une année et environ 3,9 millions d'euros pour 2021, la revalorisation s'appliquant à partir du 1er octobre. Dès 2022, ce surcoût sera financé à 50% par la Caisse Nationale Solidarité Autonomie (CNSA) et 50% par le Département.

Cet effort significatif du Département viendra compenser la hausse des rémunérations, évitant ainsi un impact sur le tarif payé par les personnes bénéficiaires.

### Dès 2020 le Département a pris des mesures fortes en faveur des services d'aides à domicile

- Revalorisation du tarif de remboursement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les SAAD non habilités à l'aide sociale passant ainsi de 18,87€ à 21€ :
  - > 3,6 M€ coût annuel pour le Département
  - > 2700 salariés concernés (SAAD non habilités à l'aide sociale)
  - > augmentation moyenne de 5,9% du salaire des employés des SAAD ayant conventionné avec le Département
- Prime COVID attribuée aux professionnels des SAAD (dans les mêmes conditions que celles attribuées par l'Etat aux professionnels de santé) :
  - > 4,1 M€ coût pour le Département
  - > 139 SAAD et 5426 salariés concernés
  - > 834 € montant moyen versé par salarié

# Développement social : le Département soutient les initiatives solidaires

**216**

PROJETS SOUTENUS LORS DE  
 CETTE PLÉNIÈRE

**719 078**

EUROS POUR LES INITIATIVES  
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

**4<sup>e</sup> année**

LE 1ER APPEL À INITIATIVES A  
ÉTÉ LANCÉ EN 2016

Depuis 2016, le Département porte chaque année un appel à initiatives locales de développement social auprès de structures qui portent des projets porteurs de nouvelles formes de solidarité..

Pour la quatrième année, le Département de la Gironde réaffirme son engagement de développer une politique ambitieuse de développement social. L'objectif est de renforcer le lien social et de combattre les inégalités en associant solidarité d'engagement et solidarité de droit pour chacun.

Pour encourager et accompagner l'engagement de ces acteurs majeurs en matière de solidarité, de démocratie, d'économie, d'utilité et de cohésion sociale, le Département met en avant les actions qui permettent de développer le pouvoir d'agir des habitants et de favoriser le vivre ensemble pour un budget global de 719 078 euros. Cet appel à initiatives se décline sur l'ensemble de la Gironde, avec une attention particulière à la précarité des territoires ruraux inclus dans l'arc de la pauvreté et aux quartiers de la politique de la ville. 216 dossiers ont été déposés et ont donné lieu à une instruction technique et administrative lors de la commission permanente du 11 octobre.

## Quelques projets soutenus :

- **l'Association CAP'ORN MUSIQUE** (Canton du Sud Gironde) : renforcement des liens familiaux et sociaux par l'apprentissage de la musique en orchestre, 12 500 euros
- **la Communauté de Communes de Montesquieu** (Canton de La Brède) : Parcours Alimentaire Solidaire: 10 000€
- **l'oiseau lire** (Canton du Nord Médoc) : expérimentation d'ateliers de pratique artistique, 6000 euros
- **l'association ALCIDE – Centre Social Portraits de Famille** (Canton du Nord Libournais) : Ateliers Couture, Ateliers cuisine, Ateliers Dehors, Prendre soin de soi. 8 700 euros
- **Muse et samourai** (Canton du Libournais Fronsadais) : pour l'action «Si vous ne venez pas à la culture, elle viendra à vous !», 7000 euros
- **le Centre Social Alouette Animation** (Pessac) : répartis de la manière suivante : pour l'accès aux vacances, le Coup de pouce solidaire, pour une cuisine aux normes, pour l'accès au sport et pour un jardin partagé, 9 500 euros
- **l'Association Foyer Fraternel** (Bordeaux) : pour l'accès à l'hygiène, à la santé et au bien-être, pour le numérique et pour la solidarité et la résilience alimentaire, 8 500 euros

#### **Contacts presse**

Typhaine CORNACCHIARI :

05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44

[typhaine.cornacchiari@gironde.fr](mailto:typhaine.cornacchiari@gironde.fr)

Marie-Hélène POPELIER :

05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72

[m.popelier@gironde.fr](mailto:m.popelier@gironde.fr)

**Site :** Gironde.fr

**Facebook :** Département de la Gironde

**Twitter :** @gironde